

261.83

E34

v.292

1938

v.292

1938



Bibliothèque Nationale du Québec

Mai 1938

No 292

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

JEUNESSE ET POLITIQUE

PAR

Jean FILION



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction:
SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1938

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

| | |
|---|-------------------------------|
| 1A. <i>L'École Sociale Populaire</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i> (2 ^e édition, 1913) | S. S. LÉON XIII |
| 15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 18-19. <i>Contre l'alcool</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i> | V.-E. BEAUPRÉ |
| 23. <i>Réformes scolaires</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 24. <i>Le Clergé et les études sociales</i> | XXX |
| 30. <i>L'Utopie socialiste — I</i> | DOMBRAY-SCHMITT |
| 31. <i>Le Val des Bois</i> | R. P. DALY, C. SS. R. |
| 33. <i>Les Écoles maternelles</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 36-37. <i>Le Devoir social</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 38. <i>L'Utopie socialiste — II</i> | R. P. GUILLOT, C. SS. R. |
| 39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique</i> | R. P. TRUDEAU, O. P. |
| 40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 44-45. <i>Le Socialisme</i> | R. P. GONTHIER, O. P. |
| 46. <i>A propos d'immunités</i> | R. P. RUTTEN, O. P. |
| 48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i> | Anatole VANIER |
| 55. <i>Le Comptoir coopératif</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i> | |
| 60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i> | R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J. |
| 76. <i>Nos errements agricoles</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 86. <i>Le Problème social et sa solution</i> | E. S. P. |
| 87. <i>Les Semaines sociales</i> | Afred CHARPENTIER |
| 88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i> | Antonio PERRAULT |
| 91. <i>L'Action sociale</i> | R. P. VILLENEUVE, O. M. I. |
| 92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique</i> | Edouard MONTPETIT |
| 94. <i>Programme d'action sociale</i> | |
| 95. <i>Les Parents, l'Église et l'État dans leurs rapports avec l'école</i> | Abbé J.-A.-D. SABOURIN |
| 96. <i>L'Organisation professionnelle</i> | Mgr L.-A. PÂQUET |
| 97. <i>Syndicats patronaux</i> | Abbé Emile CLOUTIER |
| 100. <i>Le Salaire</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 102. <i>La Question des chemins de fer</i> | XXX |
| 103. <i>Les Caisse Desjardins: œuvre sociale</i> | Wilfrid GUÉRIN |
| 105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i> | E. S. P. |
| 106. <i>Réformes scolaires</i> | E. S. P. |
| 107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i> | Mgr Eugène LAPOINTE |
| 108. <i>La Gaspésie</i> | J. W. |
| 110. <i>La Société catholique de Protection</i> | E. S. P. |
| 111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i> | Olivier CARIGNAN |
| 112. <i>Le Charbon au Canada</i> | Paul CHARTIEZ, S. J. |
| 113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 116-117. <i>Dans les chantiers</i> | R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J. |
| 118. <i>La Mortalité infantile</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 120-121. <i>Le Chômage</i> | Gérard TREMBLAY |
| 122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i> | R. P. Léo BOISMENU, S. S. S. |
| 124. <i>Le Patriotisme</i> | S. G. Mgr LAFLECHE |
| 125. <i>L'Apprentissage</i> | E. S. P. |
| 126-127. <i>Notre problème agricole</i> | Charles GAGNÉ |
| 128. <i>Les Forces hydrauliques</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 129. <i>L'Art ménager</i> | Abbé Arm. BEAUREGARD |
| 130. <i>Le Domaine rural canadien</i> | Georges BOUCHARD |
| 131. <i>Les Paysans de France</i> | Georges BOUCHARD |
| 132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J. |
| 133-134. <i>Pour et contre le tabac</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 135. <i>Vers l'émancipation économique</i> | G.-E. MARQUIS |
| 136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i> | XXX |
| 138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i> | G.-E. MARQUIS |

Jeunesse et politique¹

La préparation des jeunes à la politique

HM
31
E31/
b.292
1938

Devant le gâchis où elle voit s'engouffrer son avenir et ses espérances légitimes, la jeunesse, avide de faire quelque chose, critique, remue, tapage. Celui qui voudrait tenter « une explication de notre jeunesse » ne devrait pas oublier que cette impatience qui, quelquefois, la fait gauchir dans son action souvent prématurée, a bien sa source dans la situation qui lui est faite. On ne peut pas vivre indéfiniment de promesses qui n'arrivent jamais à échéance!

S'il est un domaine où la critique des jeunes devient acerbe, c'est bien celui de la politique. Ah! si la génération qui précède peut enfin céder sa place! Impatiente de voir ce jour arriver, une bonne partie de notre jeunesse s'est enrôlée, pour ainsi dire, dans les partis politiques et leurs organisations, croyant que le salut lui viendra de là et que c'est là qu'elle pourra atteindre quelque chose de tangible.

Bien canadienne-française dans son défaut, elle semble croire à la toute-puissance de la vie politique. Elle voudrait donc en vivre comme en ont vécu deux générations, de cette petite politiccaille de coin de rue, de coulisses et de ficelles! Ou plutôt non, elle ne veut pas en vivre; son intention est ailleurs: elle veut la réformer. Les po-

1. Causerie prononcée aux journées d'études de la J. I. C., à la Palestre Nationale, le 11 février 1938. Pour les fins de la publication, la causerie a été divisée en deux parties: a) une première partie traitant de la préparation des jeunes à leurs tâches politiques et civiques futures; b) une seconde partie, d'ordre documentaire, intitulée « Jeunesse catholique et action politique » et traitant des relations de l'action politique et de l'Action catholique, et spécialement des mouvements de jeunes et des membres de ces mouvements.

liticiens ont tous les torts. Les jeunes sauront mieux faire; ils accompliront des merveilles.

Et pourtant, il est permis de douter de son succès. Si on demandait à toute cette jeunesse, gagnée ou en train de l'être à l'action politique prématurée, ce qu'elle reproche exactement aux politiciens actuels et quelles qualités elle voudrait leur voir posséder pour qu'ils la satisfassent, je me demande si elle pourrait répondre adéquatement.

Car, que ce soit par goût ou par devoir, celui qui assume le rôle de diriger les siens vers la réalisation d'un bien-être temporel doit tout de même posséder une certaine somme de développement intellectuel et d'aptitudes qui lui permettent de ne pas être une nullité.

L'action politique ne va pas sans une préparation. Tous l'admettent. Mais il ne faudrait pas interroger longtemps pour se rendre compte que par préparation on entend « préparation politique », alors que ce devrait être « préparation à la politique ». On en saisit toute la différence. La première n'est pas une préparation; elle est une déformation complète du jugement précisément par une vie politique de troisième ordre, se nourrissant de propagandes, d'organisations politiques et de fréquentations assidues des réunions de partis... De l'activité; pas de l'action; encore moins de la vie. La seconde, au contraire, s'éloigne du tapage. C'est là que s'accomplit le travail véritable. C'est pourquoi la seule préparation à la vie politique se fait en dehors de toute participation à la routine des organisations, dans le silence du cabinet d'étude.

Or, indépendamment des circonstances dans lesquelles se trouvent placés les jeunes, il faut leur demander quelles qualités et aptitudes ils sont en droit de requérir d'un homme qui se prétend sérieux et qui veut participer à la vie publique. Ces qualités, il n'est que logique que le jeune homme qui veut faire de la politique les possède.

CULTURE GÉNÉRALE

D'abord, une culture générale et profonde. Pas uniquement ce que nous glanons à l'école, même supérieure, au collège ou à l'université, mais bien « cet épanouissement de la vie proprement humaine, ce développement véritablement humain et donc principalement intellectuel, moral et spirituel ¹ ».

La science n'apporte pas toujours avec elle la culture. Ce sont deux éléments culturels différents. Et je crois que pour en saisir toute la différence il faut la comparer avec la culture spéciale. Il me plaît de rappeler ce passage de l'abbé Groulx: « ... Écartez cette tentation trop fréquente: faire passer la culture spéciale avant la générale, s'instruire avant de se former l'esprit... J'appelle entre autres exemples, se spécialiser mal à propos, étudier la question ouvrière ou agricole, avant de solides études d'économie sociale et politique, de sociologie générale; et procéder à celles-ci avant de bonnes études de philosophie et de doctrine religieuse ². »

Cette culture, la possédons-nous? sommes-nous en mesure de l'acquérir en participant à la vie politique? Il faut répondre un non catégorique. L'acquisition d'une culture générale passable s'accomplit par l'étude des questions et des problèmes d'ordre universel et général, par la prise de contact avec les chefs-d'œuvre de la littérature. C'est en les abordant qu'on s'élargit le cerveau et l'esprit. Il faut s'habituer à s'attaquer à une tâche qui nous surpasse; il faut s'attarder intelligemment à la vaincre.

Or, cette étude demande du temps; et le seul temps pour l'accomplir, c'est celui de la jeunesse, au moment où les soucis et les problèmes sont moins nombreux. Or, la politique juvénile accapare tout le temps d'un homme qui s'y lance et, même avec la meilleure volonté du monde, il ne saurait se donner la culture générale requise.

1. MARITAIN, *Religion et culture*, p. 13.

2. L'abbé GROULX, *Directives*, p. 249.

ET LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Que devient-elle? Car il ne faut pas oublier qu'à notre époque un homme ne peut jouer un rôle sérieux qu'à la condition d'exceller dans un métier ou une profession. Car, disait le P. Didon, « c'est une loi de toute société humaine arrivée à un certain degré de culture: la puissance est aux plus forts et les plus forts sont ceux qui savent ».

Voilà qui pose tout le problème de la spécialisation, de la compétence professionnelle au regard de la culture générale. D'aucuns croiront qu'elle constitue l'unique valeur d'un homme, comme si c'était le seul moyen de le juger. Et pourtant c'est la base la moins véritablement humaine quand on la compare à la culture générale.

Il est malheureux que chez nous la politique ne soit pas une carrière. Il n'existe pas de préparation organisée. C'est pourquoi la plupart de nos hommes politiques y arrivent soit par goût, soit par intérêt, ou dans le but avoué ou apparent de rendre un service à la société ou à la nation! Il en résulte qu'un homme doit avoir eu son gagne-pain ailleurs; il a exercé son métier, sa profession. Si un jeune homme considère la possibilité de descendre un jour dans l'arène politique, il lui faudra non seulement une culture générale, mais on lui demandera d'être compétent, de posséder une certaine étendue de savoir professionnel.

La compétence professionnelle est peut-être la science qu'on réclame le plus souvent d'un homme. C'est par elle qu'il se taille une réputation, car c'est presque une affaire d'honnêteté que d'être compétent. La compétence s'affirme par une connaissance précise et complète d'une profession. Elle rend prudent; elle prévient les jugements hâtifs. De plus, c'est par le travail professionnel qu'un individu aborde le concret; c'est par lui qu'il s'attaque à la réalité. C'est encore dans la profession et dans le mé-

tier que s'acquiert une grosse part de l'expérience de la vie et des hommes. Il faudra réclamer de ce jeune homme qu'il soit une compétence dans son domaine. Mais pas uniquement une compétence sans culture. Pas seulement un praticien, un technicien sec et rien de plus. Le savoir professionnel aide à former l'esprit; c'est souvent lui qui apporte le caractère. Mais il ne le forme pas seul; il ne satisfait pas toutes les exigences de l'esprit en le maintenant dans une activité toujours sensiblement la même. La puissance créatrice de l'homme n'est pas en proportion de sa compétence, mais en fonction de sa culture.

Compétence professionnelle uniquement, savoir professionnel uniquement: culture spéciale qu'il faut redouter. Car plus la spécialisation est particulière, plus celui qui s'y enferme se trouve engouffré et devient incapable de jeter un regard sur les sciences connexes et sur l'ensemble du savoir qui s'offre à l'homme. S'enfermer dans la spécialisation et de ne pas regarder ailleurs, c'est rapetisser son esprit en approfondissant un point donné. C'est se rendre incapable d'embrasser l'universel pour trop se complaire dans le particulier. Se spécialiser uniquement, c'est s'exposer presque inévitablement à la déformation et au rétrécissement de l'esprit.

D'où nécessité préalable d'une culture générale profonde. Habitude d'envisager les problèmes dans toute leur envergure. Habitude de l'esprit de ne les aborder qu'avec cette précaution sage qui n'accorde pas crédit uniquement à une opinion, à un point de vue.

Compétence professionnelle, qualité éminemment nécessaire et urgente chez les nôtres, mais qui ne saurait exister sans danger que si elle est précédée d'une culture générale et d'une initiation préalable aux diverses branches du savoir humain.

Donc, ceux qui entendent « politiquer » un jour avec sérieux, soit par devoir ou service national, — jusqu'au bout et quoi qu'il arrive, — ceux-là ne devront pas oublier

que la politique juvénile active est un danger, qu'elle stérilise le cerveau d'un jeune homme qui s'y lance. Ce serait un triste faux pas de la part de celui qui entend faire quelque chose avec persévérance, que de se lancer dans la propagande politique qui n'est ni plus ni moins qu'un travail de manœuvre. C'est un véritable danger de perdre les meilleures années de sa vie à se conformer l'esprit aux dictées étroites et unilatérales d'un parti en action. De sorte que, quand viendra le temps d'agir, de faire de la politique d'adulte, la pauvreté cérébrale, le dégoût précoce, la routine, le vide du passé et la précarité de l'avenir prépareront à toutes les compromissions. L'homme sera devenu un instrument; il aura suffi de quelques années de vaine agitation. C'est une constatation de tous les jours.

RECTITUDE DE PENSÉE

C'est pourquoi il faut demander au jeune homme qui aspire à l'action politique juvénile s'il possède la rectitude de pensée et la rectitude de conscience nécessaires.

Il faut à un homme la rectitude de pensée. Il lui faut une doctrine sûre; il lui faut les moyens de la juger et de juger celle des autres. Savoir juger et bien juger, voilà la base de toute action politique sérieuse. Or, ce jugement solide requiert une certaine maturité, un certain contact avec la réalité. Pour bien juger, « il faut un esprit vigoureux » et pas simplement du talent; « il faut de la loyauté, le goût de voir clair..., il faut un esprit capable de passer d'une vérité à une autre... Il y a tant de gens qui vivent toute leur vie entre deux vérités et n'osent jamais conclure: il y en a tant qui ne peuvent passer d'une vérité à une autre sans prendre la tangente au lieu du chemin droit ¹ ». La politique juvénile travaille exactement en sens contraire, parce qu'elle amenuise la faculté de juger, fausse le jugement, le rend étroit et partisan;

1. L'abbé GROULX, *Directives*, p. 246.

parce qu'elle force ceux qui s'y adonnent à ne voir les questions les plus vastes que sous le seul et même angle du parti.

Chez nous, peut-on raisonnablement concevoir un type de jeune homme qui se croit né pour la politique et ignorant dans leur substance nos problèmes nationaux? Je n'hésiterais pas à tous les résumer aujourd'hui en un seul qui est certainement de premier plan à cause de son actualité et de la répercussion considérable qui pourrait résulter de sa solution antifrançaise. Je veux parler de l'autonomie provinciale. C'est essentiellement le problème de notre avenir. Un jeune homme canadien-français ne peut pas se permettre de rester ignorant et de ne pas prendre position. Devant les tendances centralisatrices du gouvernement fédéral, il faut que tous reviennent à l'étude des principes élémentaires qui sont à la base de notre état fédératif. Il faut savoir que ce sont les provinces qui ont généré l'État central, et non le contraire; qu'elles l'ont fait dans leur intérêt propre d'abord et pour leur intérêt général ensuite; qu'elles ne sauraient permettre aujourd'hui le sacrifice de leur vie particulariste devant les exigences grandissantes des partisans d'une centralisation qui ne serait ni plus ni moins que la négation même du principe fédératif.

Il faut aussi que la jeunesse sache aborder résolument notre problème social pour en saisir toute la difficulté. La législation sociale est du ressort des législatures provinciales. Un amendement constitutionnel voudrait nous l'enlever. Il faut savoir et se rendre compte que la législation sociale, norme de notre armature sociale, est un élément fondamental de notre vie particulariste. Comment, en effet, pourrions-nous tenter l'établissement d'un corporatisme social dans notre province si la législation sociale devenait uniforme pour tout le dominion? Elle deviendrait nécessairement d'inspiration anglaise et protestante, car on voit difficilement, même avec beaucoup

d'imagination, le gouvernement fédéral mettre en pratique et réaliser au pays les recommandations que le Pape donne aux catholiques plus particulièrement. Or, on a démontré récemment et avec une lumineuse clarté que le corporatisme n'était pas d'une réalisation impossible dans la province de Québec et qu'il ne soulèverait actuellement aucune difficulté constitutionnelle ¹.

Les jeunes sont-ils prêts à défendre solidement la position autonomiste de leur province? à en démontrer la supériorité de principe? La jeunesse possède-t-elle cette envergure d'esprit, cette solidité de cerveau suffisante pour établir, dans les grandes lignes au moins, un programme de restauration sociale par exemple, sans que cela soit vague, flou, imprécis ou sente le plagiat à plein nez? Il ne devrait pas être permis aux hommes politiques de prendre contact avec les problèmes fondamentaux de leur race seulement une fois rendus dans la mêlée, à un moment où toutes les opinions sont teintées...

RECTITUDE DE CONSCIENCE

S'il est une qualité que tout homme d'ordre demande à un homme politique aujourd'hui, c'est bien la rectitude de conscience. Du caractère. Et pour deux raisons. D'abord pour ne pas être vénal et savoir résister aux pressions financières. Et pour ne pas être un lâcheur. Car ce n'est pas tout de résister aux autres, il faut savoir se résister à soi-même. La politique, la participation à la vie politique est certainement une prérogative de l'homme libre, mais cette prérogative et son exercice ne va pas sans l'acceptation de rudes obligations. L'homme qui considère la politique autrement que comme un devoir n'est pas digne d'être appelé un homme politique, un homme d'État. Les jeunes ont-ils assez d'expérience de la vie, sont-ils suffisamment galvanisés contre l'appât du

1. Cf. *l'Action nationale*, mars 1938, l'article de M^e Maximilien Caron, pp. 229-224

gain rapide? Et malgré toutes ses bonnes dispositions, la jeunesse pourra-t-elle, une fois lancée dans l'action politique prématurée, résister à l'appel de la tranquillité? N'est-il pas à craindre qu'elle abandonne la tâche de géant, qu'elle laisse en d'autres mains les labeurs qu'elle n'est pas capable d'accomplir convenablement?... Non, la jeunesse n'a pas encore assez de caractère pour faire de la politique active!

CONNAISSANCE DES HOMMES

Et la connaissance des hommes... Pour les mener, il faut les connaître. Il faut savoir leurs besoins en tant qu'individus, en tant que groupes ou classes sociales. Encore là, cette connaissance des hommes requiert du temps. De l'expérience! On peut rire et se moquer de l'expérience qui ne se base que sur le facteur temps! Mais on doit se moquer davantage de l'expérience qui voudrait faire abstraction du temps. Il n'y a pas d'expérience spontanée, pas plus qu'il n'y a de génération spontanée! L'expérience est un gain cumulatif de tous les jours. C'est une accumulation qui se fait dans le temps! Il est permis de douter que la jeunesse possède une telle expérience.

Pour faire de la politique, c'est-à-dire pour gouverner les autres, il faut être prêt sur tous les sujets. Il faut savoir les aborder tous; il faut savoir en maîtriser quelques-uns dans leurs moindres détails. La politique est une science: elle relève en cela du travail et de la culture spéciale. Elle est aussi un art; elle demande des qualités d'homme; et c'est en cela qu'elle requiert une culture générale.

La politique, centre de convergence de toutes les activités d'une société où elles sont réglementées, demande des hommes « calés », en mesure de comprendre les besoins de cette société et d'y satisfaire dans le respect le plus profond du droit des autres. L'ère du « gros bon sens » devrait être terminée depuis longtemps en cette matière.

Trop longtemps nos représentants ont été des quantités négligeables, des machines à voter des lois et des mesures qui ne les intéressaient pas parce qu'ils n'en connaissaient pas le premier mot. Il serait naïf de croire qu'il n'y en a plus et qu'il n'y en aura plus jamais!

ATTITUDE À PRENDRE: INDÉPENDANCE
AVANT TOUT

Mais quelle attitude prendre? C'est la question qui se pose tout de suite. La plus profitable au temps de la jeunesse, surtout à l'âge des études supérieures et des débuts dans la vie, c'est celle de la découverte personnelle des problèmes du temps présent, de la recherche inquiète des solutions qu'ils réclament, toujours en s'efforçant de se débarrasser des préjugés qui nous assaillent et nous portent forcément à la partialité. Y apporter un esprit qui se fait volontiers indépendant et sainement critique pour être en mesure un jour d'avoir une opinion personnelle sur la politique et ses problèmes, sans être obligé de suivre aveuglément les opinions souvent brillantes mais mal fondées d'aventuriers de la politique.

À QUEL ÂGE ?

Il est impossible de fixer un âge quelconque; c'est pourquoi on ne peut trouver sur ce point aucun texte des Papes qui ont traité de la question. Il est tout de même une tendance qu'on découvre à la seule lecture d'une lettre de Pie XI au ministre belge Tschoofen: celle de retarder l'échéance de ce moment. « ... La politique quand il le faut, parce qu'il le faut », avons-nous noté ailleurs. Il n'y a pas d'âge minimum..., mais il y a une préparation minimum qui varie avec les individus. L'action politique doit suivre la formation religieuse. La connaissance des principes de notre doctrine sociale et la réforme des âmes sont des conditions vitales de l'activité politique. L'autre part, l'action politique doit aussi suivre la préparation

morale. Une éducation avancée doit précéder l'entrée d'un catholique dans la bagarre électorale. Mais jusqu'où doit être portée cette éducation ? Toute la question pratique est là et la solution est une affaire d'individus et de circonstances.

Alors, jeunesse, pour toi, pas d'action politique ! Pas de politique active. Respecte ton indépendance et chériss-la ! C'est ce que tu as de plus précieux. Une fois perdue, elle coûte tellement cher à reconquérir ! Elle ne demande pas que tu sacrifies tes opinions, tes penchants politiques. Elle ne réclame aucune abdication, si ce n'est celle du préjugé. Elle réclame aussi que tu agisses sincèrement. Elle réclame que tu étudies les problèmes qui assaillent les tiens. Elle veut que tu te formes une opinion et que tu la passes au crible de tes exigences et de celles des hommes qui ont établi des principes raisonnables !

L'abbé Thellier de Poncheville, dans un intéressant opusculé, tout en admettant la thèse d'une solide préparation à la politique, s'insurge contre un noviciat trop long qui remet toujours au lendemain l'exécution. S'appuyant sur certains événements qui se sont passés lors des dernières élections françaises, il en vient à la conclusion qu'on devrait abaisser l'âge d'entrée dans la politique. D'après lui, les circonstances exigent que les jeunes catholiques descendent au plus tôt dans la mêlée. On ne saurait se passer d'eux. D'ailleurs, les gains communistes et socialistes auraient été moindres si les militants d'Action catholique s'étaient portés candidats en maints endroits.

C'est évidemment une opinion. Elle vient d'ailleurs en contradiction avec une très nette déclaration du maréchal Lyautey dans *Sept*, en date du 12 mars 1934. « La nécessité du rôle actif des jeunes catholiques dans la vie du pays me paraît évidente, disait-il ; mais je crois qu'ils devraient surtout diriger leurs efforts vers la solution du problème social et non pas sombrer dans la politique. On a trop tendance à se préoccuper d'organisation politique

de partis, ce qui conduit à surexciter les esprits et à aggraver les problèmes. »

Il y a controverse. N'empêche que le problème se pose carrément: faut-il faire une place à la politique dans la vie des militants d'Action catholique ?

Chez nous, il y a toujours eu des jeunes qui se sont occupés de politique. Il y en aura toujours. C'est de famille. La jeunesse catholique qui grossit tous les jours les effectifs des mouvements spécialisés ne saurait échapper un jour à cet appât. On lui parle d'action. C'est devenu le mot de ralliement. Elle veut de l'action. Presque uniquement. Un jour viendra où, devenue une véritable force sociale organisée, elle aura à résoudre concrètement le problème des rapports entre les organisations ou mouvements d'Action catholique spécialisée et les organisations politiques.

Jeunesse catholique et action politique

Les organisations politiques devront-elles compter sur l'appui ouvert des mouvements d'Action catholique et, vice-versa, les mouvements catholiques de jeunes auront-ils le droit d'apporter ouvertement leur appui à telle ou telle faction politique ? Pour résoudre le problème il faut recourir aux textes des Papes qui ont établi quels doivent être les rapports entre l'Action catholique et la politique.

Partant de cette observation, nous pouvons poser en principe, ce qui est évident, que les *groupements de jeunes d'Action catholique sont distincts des organisations politiques.*

Distinction d'objet

L'Action catholique est une participation du laïc à l'apostolat hiérarchique de l'Église. Les groupements de jeunes dans l'Action catholique apparaissent comme une

de ces armées de volontaires qui apportent à l'Église une part de leur vie, de leur talent, de leur zèle et de leur temps, pour se mieux préparer eux-mêmes au rôle de catholiques agissants qu'ils auront à remplir plus tard et pour travailler au règne du Christ dans leur milieu. Leur travail n'aurait-il pour résultat que de faire naître chez les leurs cette inquiétude salutaire qui entraîne une recherche des solutions catholiques aux problèmes qui nous assaillent que déjà le résultat serait magnifique. Lorsque l'inquiétude se lève dans une âme apathique, on peut dire que tout est gagné pourvu qu'on apporte le remède à l'inquiétude.

Mais dans ce travail d'apostolat, puisque les jeunes participent au labeur de l'Église, jusqu'où iront-ils dans l'action de leurs groupes ou de leurs sections? Jusqu'où avancer? Évidemment, jusque là où l'Église s'avance elle-même, puisque le travail proposé est une partie du travail même de l'Église. La partie suit le tout: dans ce domaine, l'Action catholique s'étendra par ses mouvements, y compris les mouvements de jeunes, aussi loin que l'Église: ni plus, ni moins¹.

Or, l'Église ne se forme pas en parti politique; elle ne fait pas de politique; elle n'adhère à aucun parti politique. Elle est au-dessus des partis et ne réclame qu'une chose: que la politique soit chrétienne!

Par conséquent, un groupement d'Action catholique, aidant l'Église dans son apostolat, doit l'aider comme elle l'entend; donc, doit s'abstenir de faire de l'action politique active en tant que groupement d'Action catholique, parce que ce n'est pas la façon de servir l'Église utilement.

Ces constatations sont d'ailleurs corroborées par de nombreux textes:

L'Action catholique s'élève et se déroule au-dessus et en dehors des partis. Elle ne veut ni faire la politique d'un parti, ni être un

1. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, p. 262.

parti politique... » (Pie XI, *Discours à la fédération des hommes d'Action catholique italienne*, 1926.)

La politique pour la politique, la lutte politique, la lutte de parti, cette politique-là, l'Action catholique ne peut pas la faire, précisément parce qu'elle est catholique. (Pie XI, *Discours aux étudiants universitaires de l'Action catholique italienne*, 1924.)

Il est incontestablement d'une extrême importance pour le salut commun que l'Action catholique, laquelle doit certainement être encouragée par tous les catholiques d'une même nation puisqu'elle tourne en fin de compte à l'avantage de tous, ne soit pas mêlée aux querelles politiques et ne s'enferme pas dans les étroites frontières d'un parti quel qu'il soit. (Pie XI, *Lettre aux évêques de Lithuanie*, 1928.)

Des explications que nous avons données jusqu'à présent sur cette Action (catholique), il appert clairement qu'étant par sa nature même entièrement étrangère aux partis politiques, elle ne peut y être enserrée dans les limites étroites des factions. (Pie XI, *Lettre au primate d'Espagne*, 1929.)

Nous pouvons maintenant définir rapidement le parti politique, pour en arriver à notre distinction du début. Le parti politique est essentiellement un groupement destiné à exercer, par quelques-uns de ses membres, le pouvoir politique. Car, alors même qu'un groupement politique est dans l'opposition, le parti tend toujours à conquérir le gouvernement de l'État, à diriger les affaires publiques.

Or, le but du gouvernement est bien de mener la société civile à la prospérité, de lui procurer le bien temporel. Par conséquent, la fin de la politique est avant tout un avantage matériel, un bien-être temporel pour la collectivité.

Il est dès lors facile de conclure que l'Action catholique exerce une action avant tout spirituelle; elle agit sur les âmes; son but est de faire régner le Christ partout. Les organisations politiques tendant au pouvoir, leur action apparaît avant tout comme matérielle; leur but est temporel. Donc, les organisations d'Action catholique diffèrent et sont distinctes des organisations politiques par leur objet même.

Distinction de sujets

Les organisations d'Action catholique sont encore distinctes des organisations politiques par les sujets qui en font partie.

L'Action catholique fait un appel à tout le « laïcat », indépendamment des races, des sexes, de l'âge et des conditions sociales et des opinions politiques. L'Action catholique est donc universelle dans son appel, dans sa vocation.

Le parti politique, au contraire, fait appel à tous ceux qui veulent accepter et souscrire à son programme. Le parti politique est sélectif dans son appel.

La distinction est donc absolue. L'Action catholique, en faisant appel à tout le « laïcat », a pour but de l'unir. Le parti politique, en recrutant ses adhérents au nom d'un programme plutôt que d'un autre, a pour résultat de diviser le laïcat ¹.

Distinction d'autorités

Une autre raison pour laquelle l'Action catholique et le parti politique sont distincts, c'est que l'autorité n'est pas la même de part et d'autre. Si les deux ordres viennent à être confondus, deux compétences indépendantes s'y ingéreront, deux disciplines vont s'y entremêler. Les hommes politiques, rompus à la tactique, finement sensibles aux possibilités parlementaires, d'ailleurs chargés par état du soin de la société civile, sont dans les partis les autorités véritables. A eux d'indiquer les plates-formes électorales, de libeller les programmes opportuns et réalisables, de régler la manœuvre des débats. Ils ont pour cela aptitude, expérience et par conséquent vocation de chef. Même dans les partis catholiques, l'Église ne se substitue pas à ces dirigeants naturels de l'activité politique.

1. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, pp. 276-277.

Mais ce que l'Église revendique surtout, c'est plein empire sur les institutions qui se réclament de la religion catholique et se proposent une action religieuse. Elle dispose de ces organismes comme d'une propriété insaisissable. Dépositaire de la révélation et de la grâce, l'Église est essentiellement désignée pour les gouverner¹.

Cette doctrine est d'ailleurs confirmée par le texte suivant, définition donnée par l'épiscopat de Lombardie, ayant à sa tête Mgr Achille Ratti, qui allait devenir pape bientôt après.

L'Action catholique, au sein des organisations approuvées par l'Église, lui reste hiérarchiquement soumise; elle a pour objet, soit le perfectionnement chrétien de ses membres, soit l'apostolat chrétien auprès de ceux qui n'en font point partie. L'action politique des partis ne relève pas hiérarchiquement de l'autorité ecclésiastique et c'est pourquoi celle-ci n'en assume aucune responsabilité. (1921.)

Il résulte de cette distinction d'autorités que les deux organisations sont indépendantes. Indépendantes en ce sens qu'elles ne relèvent pas de la même autorité et qu'elles ne dépendent en aucun point l'une de l'autre. En pure matière de politique-technique, l'Église n'a rien à voir; les hommes politiques ont vocation de chef en cette matière. L'Église a également son domaine où l'État n'a rien à voir.

ATTITUDE ET POSITION DE L'ACTION CATHOLIQUE EN FACE DES PARTIS POLITIQUES

Il ne suffit pas de déterminer les distinctions qui existent entre Action catholique et action politique et de délimiter théoriquement le domaine de chacun. Il faut rechercher comment les institutions se côtoient dans la pratique. En effet, parce que l'Action catholique diffère des organisations politiques, parce qu'elle les dépasse par sa fin et ses moyens, il ne faut pas conclure qu'elles sont

1. Giovanni HOYOIS, *la Jeunesse catholique et l'action politique*, pp. 11-12.

séparées irrémédiablement et qu'il doive exister entre les deux un abîme qui rende impossible toute influence réciproque. Admettre un mur infranchissable entre les deux serait un raisonnement vicieux. On aboutirait de la sorte à un compartimentage de l'homme, à une séparation, dans l'homme même, de ses activités. Compartimentage qui est un non-sens parce qu'il considère l'homme tantôt comme un catholique, tantôt comme un patriote, tantôt dans sa vie de famille ou dans sa vie professionnelle, etc. L'homme est un tout complexe et il ne saurait être divisé réellement. Il faut savoir harmoniser ses différentes activités selon un principe. Il faut donc cesser de croire que le catholicisme impose des devoirs et des obligations en marge et en plus des autres obligations de la vie, mais bien se rendre compte qu'il est le principe recteur de toute vie humaine, principe capable d'harmoniser toutes les activités de l'homme, de satisfaire ses aspirations spirituelles et temporelles en centrant sa vie sur son Créateur.

Ainsi nous aurons, par exemple, une Action catholique imposant des obligations aux catholiques, qu'ils se livrent à la politique, à telle ou telle profession, qu'ils soient en famille ou ailleurs.

L'Action catholique et l'action politique sont distinctes, indépendantes, mais nullement séparées. Elles peuvent et elles doivent s'influencer. Elles ne peuvent s'ignorer, mais elles doivent s'entr'aider.

C'est ici qu'apparaît la question d'attitude et de position des organisations l'une vis-à-vis de l'autre.

Le problème se résout en reconnaissant à l'Action catholique un double droit sur l'action politique: un droit d'intervention directe et un droit d'intervention indirecte.

Intervention directe

« ... L'Action catholique possède le droit d'intervention directe dans le domaine politique, en vue d'assurer, par l'emploi de moyens légitimes, l'application des prin-

cipes chrétiens et la protection des droits religieux des consciences.

« L'Église a le droit et le devoir de descendre sur le terrain politique pour assurer la réalisation de ses fins spirituelles et l'Action catholique, puisqu'elle poursuit les mêmes fins, devra suivre l'Église et étendre sa compétence aussi loin qu'elle ¹. »

Sur cette matière l'enseignement des Papes est très précis :

Si, par nécessité, l'Action catholique doit descendre aussi sur le terrain économique et social et toucher ainsi à des questions politiques, elle le fait uniquement en vue des intérêts surnaturels, en vue de l'ascension morale et religieuse des individus et des nations. (*Lettre du Card. Secrétaire d'État aux Ordinaires d'Italie*, octobre 1922.)

Il faut remarquer que même en usant de ce droit d'intervention directe, l'Église et l'Action catholique ne font pas de politique, mais poursuivent sur le terrain politique leurs fins spirituelles que rien ne saurait empêcher de poursuivre. Cependant, il est évident que l'Église ne se sert de ce droit qu'avec prudence et seulement lorsqu'il est devenu éminemment nécessaire de s'affirmer sur le terrain politique.

Intervention indirecte

L'Action catholique peut aussi exercer son influence sur la vie politique des nations par une intervention qu'on peut appeler indirecte. En effet, il lui appartient de diffuser abondamment « la pensée chrétienne, laquelle doit informer tant la vie individuelle et familiale que la vie sociale et politique dans toutes ses manifestations ² ».

Il appartient spécialement aux mouvements spécialisés d'Action catholique, mouvements de jeunes, d'engager et de préparer leurs membres à leurs tâches politiques fu-

1. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, p. 285.

2. *Ibid.*, p. 283.

tures. Ils doivent y porter leur attention parce que c'est par eux que se transmettra l'influence indirecte de l'Action catholique sur la politique. Ces mouvements doivent préparer directement à la vie publique et civique. Bien que nous ayons traité cette question de préparation des jeunes à la politique, qu'il nous soit permis de répéter succinctement comment ces mouvements préparent de fait la vie publique.

Ils le font d'abord de longue main, par une préparation lointaine, celle des consciences. On comprend facilement que plus consciencieux on fera les jeunes, plus on aura de politiques consciencieux. Une efflorescence de consciences fortes et compréhensives, tel doit être le premier effort et le premier résultat des mouvements de jeunesse.

Mais les mouvements de jeunes ne doivent pas se restreindre à cette préparation lointaine. Ils doivent intervenir en quelque sorte dans l'éducation immédiate aux rôles civiques. En effet, ils se doivent d'inscrire au programme de leurs cercles d'études l'étude des questions sociales, économiques et politiques, quand ils en sentent la nécessité. L'acheminement moral à la vie politique est certainement du ressort de l'Église. Et c'est précisément dans les cercles d'études que les mouvements de jeunes doivent munir leurs adhérents des connaissances indispensables et des principes premiers de l'action politique chrétienne. Il faut connaître pour agir en homme. Et cette emprise sur l'intelligence est inséparable du rôle de l'Action catholique. D'autant plus que les mouvements de jeunes, on l'a dit et redit, sont des mouvements de formation.

Qu'il suffise de mentionner quelques raisons pour démontrer que cette œuvre de formation fait rigoureusement partie du programme de l'Action catholique. D'abord, la loi morale chrétienne est une: elle suit l'homme dans sa vie privée et dans sa vie publique ¹... « Quoi qu'il fasse...

1. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, p. 284.

qu'il agisse pour son compte ou comme membre d'une collectivité, il est tenu de conformer sa conduite à la loi éternelle de Dieu¹. »

De plus, la participation à la vie politique de son pays constitue, pour tout citoyen, non seulement un droit, mais encore un devoir de charité sociale. Il est manifeste que l'Action catholique doit accomplir cette œuvre de formation tout d'abord à l'égard de ses associés, pour l'étendre ensuite à tout le peuple en se servant des divers moyens de diffusion de la pensée chrétienne².

ATTITUDE DES MEMBRES DES MOUVEMENTS D'ACTION
CATHOLIQUES EN FACE DES MOUVEMENTS
POLITIQUES

Quelle doit être l'attitude d'un membre d'une organisation d'Action catholique? Car il a bien le droit, il faut le reconnaître, d'adhérer à un parti et d'avoir sur la politique ses opinions personnelles. Mais comment doit se faire sa participation à la vie politique? Existe-t-il des règles qu'il faudrait suivre?

Il semble qu'en ce qui regarde les adhérents des mouvements d'Action catholique, il faut envisager plusieurs cas:

1° Un simple adhérent d'un mouvement d'Action catholique peut s'engager dans la lutte politique sous sa propre responsabilité, à la condition de s'inspirer, en tant que catholique et parce qu'il l'est, des règles de la morale chrétienne et des directives de l'Église. Il lui est permis, et c'est son droit, de s'affilier à un parti politique qui représente ses opinions et convictions politiques, « à condition que ce parti ne s'oppose pas aux lois de Dieu et de l'Église » (Pie XI).

« L'Action catholique n'interdira pas à ses adhérents une participation aussi étendue que possible à la vie pu-

1. PIE XI, *Ubi arcano*.

2. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique*, p. 284.

blique; bien au contraire, elle les rendra plus aptes à remplir des fonctions publiques, grâce à une sévère formation à la sainteté de la vie et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. N'est-elle pas destinée à procurer à la société ses meilleurs citoyens, à l'État ses magistrats les plus intègres et les plus experts¹ ? »

2° Un chef d'Action catholique qui représente officiellement l'Action catholique et est considéré comme un personnage incarnant ses mouvements, pourra lui aussi faire la lutte politique, mais à la condition qu'il la fasse comme individu, sous sa propre responsabilité. Il est préférable qu'il démissionne de son poste de dirigeant officiel des mouvements d'Action catholique, et s'il ne peut le faire, il devra se contenter d'un poste politique d'ordre secondaire ou s'abstenir totalement. Quant à déterminer concrètement à quelles conditions un tel chef devra participer à la lutte politique, la hiérarchie ecclésiastique semble seule compétente pour donner les directives voulues et déterminer les règles nécessairement variables selon les époques.

3° Les jeunes gens membres des mouvements spécialisés devraient s'abstenir de la participation active à la politique tant qu'ils ne sont pas suffisamment prêts pour y figurer au premier plan, du moins par leur honnêteté et leur compétence.

ATTITUDE DES JEUNES DEVANT LA POLITIQUE

Nous avons dit sous le titre de « La préparation des jeunes à la politique » quelle devrait être cette attitude. Elle se résume en un mot: préparation adéquate!

Qu'il nous suffise de citer un texte de Pie XI, précisément sur la participation des jeunes à la politique: « Les chrétiens ont le devoir impérieux de s'intéresser à la chose publique et par conséquent de participer à la vie publique,

1. Mgr CIVARDI, *Manuel d'Action catholique* (p. 291), citant PIE XI, *Lettre au Card. Bertram*.

Mais l'accomplissement de ce devoir ne va pas sans une préparation, une maturité d'esprit et une maîtrise de soi qui doivent être acquises préalablement. Quand les jeunes se seront formés et réformés eux-mêmes, quand ils se seront pénétrés de l'esprit de l'Évangile, ils participeront tout naturellement avec une fructueuse efficacité au mouvement politique pour le plus grand bien de leur pays ¹. »

CONCLUSION

Certains pourraient croire que le but avoué de ce travail est d'éloigner toute la jeunesse de la politique en dressant devant ses ambitions un nombre tellement considérable d'exigences que nul ne pourrait jamais y satisfaire. Ce n'est pas le but. Il est autre. Il faut, quoi qu'il arrive, que désormais ceux qui veulent s'aventurer dans cette science, la plus noble après la théologie, soient des hommes au sens plein du mot. C'est le plus grand des défauts du parlementarisme de faire croire à tous que les plus reluisantes qualités et les incompétences notoires sont capables d'accomplir les grandes tâches de diriger un peuple aussi sûrement qu'un homme d'étude. Il en est résulté un déséquilibre de l'échelle des valeurs. Chaque nouvelle élection nous apporte une poignée d'hommes à qui nous prêtons toutes les qualités jusqu'à ce qu'ils se chargent de nous prouver qu'ils en possèdent bien peu. Nous avons perdu, tous tant que nous sommes, le moyen de mesurer les valeurs d'homme. Le parlementarisme et la démocratie décadente nous ont habitués à des demi-mesures, des demi-valeurs.

La politique est un trop grand jeu pour qu'on y donne un blanc-seing à n'importe qui. Jeunesse, tu es exigeante ? Tu fais bien, c'est un signe d'intelligence et de vie. Mais prends garde de ne pas tomber dans les mêmes travers que ceux que tu critiques si vertement.

1. Pie XI au ministre belge Paul Tshoffen, cité par Michel GORY, *Pourquoi j'ai ajourné la politique*, p. 25.

Tu as des ambitions politiques: il faut s'abstenir d'abord et vivre comme si demain on devait être ministre ou député. Il faut que nos hommes publics cessent d'être des improvisations plus ou moins fantaisistes.

Il faut repousser aussi loin que possible le jour de l'échéance, le jour de l'action concrète. Il faut évidemment être prêt quand c'est le moment de rendre service aux siens, mais il ne faut pas oublier ce mot de Pie XI: « La politique en son temps, quand il le faut, parce qu'il le faut, avec une préparation complète: religieuse, culturelle, économique, sociale. »

Et je voudrais me rappeler, pour le citer textuellement, ce bout de conversation avec l'abbé Groulx, par un brûlant après-midi d'août, précisément sur la participation des jeunes à la politique. Il me semble que c'était à peu près ceci: « Je ne crois plus à la politique; elle m'a tellement déçu en tant que catholique, en tant qu'homme, en tant que patriote. Je ne crois plus qu'en la valeur humaine d'un homme catholique, patriote, cultivé, compétent, consciencieux. »

C'est cet homme-là qu'il faut être, parce que c'est de lui que nous avons besoin!

APPENDICE

Action politique des catholiques¹

Enfin, il est une dernière action à laquelle, pourvu qu'ils le fassent dans l'esprit voulu, ne s'adonneront jamais avec trop d'ardeur les membres de l'Action catholique, soucieux de mettre vraiment tout en œuvre pour assurer le succès de leur cause: c'est l'action politique.

Quoi qu'il puisse paraître tout d'abord, cette action s'impose à des titres multiples.

RAISONS DE CETTE ACTION

Elle est nécessaire pour réagir contre le naturalisme politique, vrai « modernisme social » condamné par Pie XI « à l'égal du modernisme dogmatique » (*Ubi arcano*) et qui, depuis un siècle surtout, tend à soustraire de plus en plus la vie publique, nationale et internationale, au contrôle de la morale et de la révélation chrétienne. Naturalisme qui fait des progrès effrayants, au point d'infecter nombre de chrétiens eux-mêmes.

Que de catholiques, en effet, jugent, apprécient et agissent sur le terrain des affaires publiques, comme ils rougiraient de le faire dans la vie privée ou dans leurs rapports avec leurs amis ou connaissances! Comme si la vie civile, économique et politique n'était pas soumise aux mêmes lois naturelles et révélées que la vie privée!

Certainement, il n'est pas de cause qui agisse plus puissamment en faveur de l'athéisme social que ce naturalisme politique, pas d'obstacle qui s'oppose plus efficacement à l'instauration d'un ordre social chrétien.

L'Action catholique ne réagira donc jamais avec assez d'énergie et de ténacité contre lui.

1. Ces pages sont extraites du livre du R. P. Mathieu, *l'Ordre social chrétien, ce qu'il est, ce qu'il faut pour le réaliser*.

L'action politique est urgente aussi pour contrebalancer, sur le terrain politique, l'influence des adversaires de l'idée chrétienne, des partisans et champions de la contre-Église. Certes, ils ne manquent pas. Et à les voir se démener, s'organiser, multiplier sans relâche leurs moyens d'action, profiter de toutes les occasions, tirer parti de toutes les situations, s'adapter avec un art et une souplesse inégalables aux circonstances, on ne peut s'empêcher, surtout si on compare leur zèle ingénieux et infatigable à l'apathie et à l'indifférence coupables de la grande majorité de ceux qui se disent chrétiens, on ne peut s'empêcher de se rappeler la plainte douloureuse échappée un jour aux lèvres du Christ: « Les enfants du siècle sont plus habiles que les fils de la lumière. » (*Luc*, XVI, 8.)

Et de fait, ils ont pour ainsi dire d'instinct compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'arme politique. A force de la manier, ils en connaissent tous les secrets. Ils en ont usé et ils continuent d'en user en virtuoses. Et à force de ténacité et de persévérance, mais aussi, il faut bien le dire, grâce à la coupable carence de trop de catholiques sur ce terrain, ils sont, dans une large mesure, parvenus à leur fin. Ils ont, ou peu s'en faut, achevé d'éliminer de la société ce qu'elle avait encore conservé de traditions chrétiennes: ils ont chassé Dieu de l'État; chassé Dieu des lois et des institutions publiques; chassé Dieu de la famille et de l'école; et chaque jour, par le simple jeu automatique de la grande machine administrative matérialiste, naturaliste et païenne qui est leur œuvre, ils continuent de chasser Dieu des âmes individuelles et de le remplacer par tous les ferments de révolte et de haine dont nous récoltons malheureusement tous les jours les fruits détestables.

Que de raisons dès lors pour les membres de l'Action catholique de descendre sur le champ de la politique, de le disputer aux ennemis de l'Église, de déjouer leurs desseins,

de repousser leurs attaques en vue de rendre à Dieu dans la société la place à laquelle il a droit. C'est là un devoir évident auquel les membres de l'Action catholique sont déjà tenus en tant que citoyens, et que leur qualité de chrétiens ne fait que renforcer, puisqu'elle les oblige à défendre la loi de leurs frères et la cause du Christ par tous les moyens légitimes en leur pouvoir.

Se dérober à ce devoir, ce n'est pas autre chose que faire le jeu des ennemis du Christ et leur abandonner coupablement les moyens d'action formidables dont disposent, pour le bien commun comme pour le mal, les détenteurs du pouvoir public: la législation, les institutions, les postes d'influence et tous les leviers de commande de la vie publique.

Au surplus, quelle tactique de dupes que de se dépenser sans compter à créer, sur le terrain religieux et social, au prix de sacrifices considérables de temps et d'argent, des œuvres variées et nombreuses, et de ne rien faire pour combattre sur le terrain politique la malversation de ceux qui par une loi ou un décret peuvent les détruire en un instant!

Enfin l'action politique s'impose pour un troisième motif sur lequel il serait superflu d'insister. Afin d'établir l'ordre social chrétien, il ne suffit pas d'assurer dans la masse une certaine unité de foi, objet propre de l'action religieuse; ni de préparer de loin les esprits et les mœurs à une organisation chrétienne de la société, à quoi s'applique l'action sociale chrétienne. Il est de plus nécessaire de parvenir finalement à doter l'État de lois et d'institutions d'inspiration nettement chrétienne.

Et pour cela, il faut, ou bien conquérir le pouvoir afin d'en user conformément au plan divin, ou bien peser avec assez de force sur les chefs d'État et le corps législatif, pour les amener à mettre la législation d'accord avec les principes de l'Évangile. Or, il est trop évident que, surtout sous un régime parlementaire tel que le nôtre, seule

une action politique, intelligente, patiente et tenace, est en mesure de conduire à ce résultat.

On le voit, pour des membres de l'Action catholique, les motifs de ne pas négliger l'action politique ne manquent pas. Ajoutons que s'y livrer dans le but et l'esprit que nous venons d'indiquer, c'est faire plus qu'œuvre purement civile et profane. C'est proprement remplir une mission religieuse, puisque c'est poursuivre, sur le plan politique et dans une intention apostolique, le même objectif que l'Action catholique sur le plan religieux: l'établissement d'un ordre social chrétien.

NATURE DE CETTE ACTION

Maintenant il est bien entendu que cette activité politique, les catholiques ne doivent pas l'exercer au nom et comme membres de l'Action catholique, mais à titre de citoyens, et sous leur propre responsabilité¹. L'Action catholique, en effet, nous l'avons dit, se tient en dehors et au-dessus des partis politiques.

Comme telle, son but et les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre sont exclusivement religieux. A se maintenir jalousement sur son propre terrain, à refuser de se laisser entraîner dans la mêlée des partis, elle a tout à gagner et rien à perdre. Elle favorise ainsi l'union entre les catholiques; elle ménage les susceptibilités toujours ombrageuses de l'État, et par conséquent assure à son activité son maximum de rendement. Aussi, pour éviter l'apparence même de compromission avec la politique, tout en conviant ses membres à s'y consacrer fidèlement, ne leur permet-elle pas de cumuler les fonctions de militants d'Action catholique et de dirigeants de parti ou de section politique².

1. « L'action politique des partis ne relève pas hiérarchiquement de l'autorité ecclésiastique, et c'est pourquoi celle-ci n'en assume aucune responsabilité. » (Card. Ratti, aux fidèles de Lombardie, juin 1921.)

2. L'Église entend, comme l'écrit Mgr Pizzardo, que « les ministres de la religion et leurs coopérateurs les plus directs dans l'apostolat, c'est-à-dire les dirigeants de

Il est bien entendu surtout *qu'il ne s'agit pas* ici d'une politique de faction, de fronde ou à plus forte raison de sédition, ayant pour objectif le bien particulier d'un clan, d'une caste, d'un parti, ou le triomphe d'une école politique ou d'une classe sociale. A la vérité, si l'on se rappelle que la raison d'être de la politique est le bien commun de la cité, une telle activité mérite-t-elle même le nom de politique ?

Il ne s'agit pas non plus d'une politique purement empirique et par conséquent positive et laïque, aux yeux de l'Église l'activité politique, non moins que l'activité privée, familiale et sociale, étant soumise au contrôle de la morale et devant tenir compte des exigences du bien commun de la chrétienté.

Il ne peut être question que d'une politique conforme aux prescriptions du droit naturel et du droit chrétien, bref, pour employer un mot de Pie XI, « de la grande, de la bonne..., de la vraie politique ¹ », c'est-à-dire, — car il n'en est pas d'autre pour des chrétiens, — d'une politique chrétienne: une politique uniquement inspirée et réglée par les principes de la doctrine sociale de l'Église; une politique toujours disposée, en cas de conflit entre les intérêts temporels et spirituels, à faire prévaloir ceux-ci sur ceux-là; une politique enfin ayant pour visée suprême de réaliser dans la société le plan de Dieu: l'ordre social chrétien.

En traçant ainsi le devoir des membres de l'Action catholique sur le terrain de la politique, nous nous trouvons avoir résumé à grands traits la doctrine même de l'Église.

l'Action catholique, se dégagent en règle ordinaire de toute participation à la politique militante... ». A cause de l'importance de la charge qu'ils occupent et où ils emploient plus utilement leur temps et leurs énergies au profit même de la nation, il n'est pas convenable, ajoute le même auteur, qu'ils soient à la tête de groupements politiques.

1. Discours à la Fédération des hommes catholiques, 30 octobre 1926.

DOCTRINE DE L'ÉGLISE

Telle est bien sa position sur ce point. Elle ne veut pas que, sous prétexte d'action religieuse et sociale, les catholiques désertent le champ de la politique. Elle leur commande au contraire de s'y engager résolument, et pour les motifs que nous venons d'indiquer :

Le bien public, écrivait déjà Léon XIII, est intéressé à ce que les catholiques prêtent sagement leur concours à l'administration des affaires de la commune... et prennent part au gouvernement de l'État. A parler en général, refuser de participer aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité commune ni soin, ni concours: d'autant plus que les catholiques, en vertu de la doctrine même qu'ils professent, sont obligés de remplir ce devoir en toute intégrité et conscience. D'ailleurs, s'ils s'abstiennent, les rênes du gouvernement passeront tout naturellement aux mains de ceux dont les opinions n'offrent certes pas grand espoir de salut pour l'État. Ce serait de plus pernicieux aux intérêts chrétiens, parce que les ennemis de l'Église auraient tout pouvoir, et ses défenseurs aucun. Il est donc évident que les catholiques ont de justes motifs d'aborder la vie publique. (*Encyclique Immortale Dei.*)

Et Pie XI ne fait que renchérir sur ces sages directives :

L'Action catholique, dont les hommes constituent une partie si éminente, s'élève et se déroule au-dessus de tout parti politique... Les hommes catholiques ont cependant bien compris que cela ne veut pas dire qu'on doive se désintéresser de la politique... Elle n'empêche pas les particuliers de faire de la bonne politique. Elle leur en fait un devoir; elle les oblige à intervenir dans les affaires politiques avec une conscience plus éclairée et plus réfléchie. (*Discours à la Fédération italienne des hommes catholiques, 30 octobre 1926.*)

Et ailleurs : Comme citoyens, en effet, on ne peut empêcher les catholiques d'user de leur droit de vote. Bien plus, ils manqueraient gravement à leur devoir si, dans la mesure de leurs moyens, ils ne contribuaient à diriger la politique de la cité, de la province et de la nation. (*Lettre Peculiari quadam, 24 juin 1928.*)

Mais d'autre part, comme il fallait s'y attendre, la politique à laquelle l'Église convie les membres de l'Action catholique n'est pas une politique purement empirique et profane. C'est une politique ouvertement chrétienne. Conforme par conséquent à toutes les exigences de la morale et de la religion.

Écoutons Léon XIII :

Il n'est pas permis de suivre une règle de conduite différente dans la vie privée et dans la vie publique, de façon à respecter l'autorité de l'Église comme individu tout en la rejetant comme citoyen. Ce serait, en effet, allier le bien et le mal et mettre l'homme en lutte ouverte avec lui-même, tandis qu'au contraire il doit toujours être d'accord avec lui-même et ne s'écarter jamais de la vertu chrétienne, en quelque affaire ou condition que ce soit. (Encyclique *Immortale Dei*.)

Pie X a, pour la condamner, parfaitement résumé l'erreur contraire dans les termes suivants :

Tout catholique, vu qu'il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Église, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils et de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique. (Encyclique *Pascendi*.)

Erreur dont Pie XI a dit de son côté :

Il y a là un genre nouveau de modernisme moral, juridique et social qu'il nous faut reconnaître et que nous condamnons énergiquement à l'égal du modernisme dogmatique. (Encyclique *Ubi arcano*.)

* * *

Politique, par suite, indirectement subordonnée à la religion — comme l'État à l'Église, — et soucieuse, comme c'est son devoir, de faire toujours passer le bien et les intérêts de la religion avant ceux des partis et même de la cité.

Léon XIII le déclare formellement :

Dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier lieu se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques, afin que, unis dans les mêmes pensées et dans les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté.

Et ailleurs, dans la même encyclique :

Il arrive parfois que les exigences de l'État envers le citoyen viennent de ce que les chefs politiques tiennent pour nulle la puissance sacrée de l'Église, ou bien affectent la prétention de se l'assujettir. De là des luttes et, pour la vertu, des occasions de faire ses preuves. Deux pouvoirs sont en présence, donnant des ordres contraires, impossible d'obéir à tous les deux simultanément : nul ne peut servir deux maîtres. Plaire à l'un, c'est mépriser l'autre. Auquel accordera-t-on la préférence ? L'hésitation n'est pas permise. Ce serait un crime, en effet, de vouloir se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes, d'enfreindre les lois de Jésus-Christ, pour obéir aux magistrats, de méconnaître les droits de l'Église, sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Cette réponse que faisaient autrefois Pierre et les Apôtres aux magistrats qui leur commandaient des choses illicites, il faut, en pareilles circonstances, la redire toujours et sans hésiter. Il n'est pas de meilleur citoyen, soit en paix, soit en guerre, que le chrétien fidèle à son devoir ; mais le chrétien doit être prêt à tout souffrir, même la mort, plutôt que de désertier la cause de Dieu et de l'Église. (Encyclique *Sapientiae Christianae*.)

Cela est vrai surtout en cas de conflit entre les prétendus droits de l'État et les droits certains de l'Église.

* * *

Enfin, et il faut le souligner, politique jalouse de travailler à l'établissement de l'ordre social chrétien :

Il est évident, dit Léon XIII, que les catholiques ont de justes raisons d'entrer dans la vie politique. Car ils ne le font pas... pour approuver ce qu'il y a de blâmable dans les institutions modernes,

mais pour les faire servir autant que possible au bien réel et véritable de la société et pour faire passer dans toutes les parties de l'organisme social, comme une sève féconde et un sang réparateur, l'esprit et l'influence bienfaisante de la religion catholique. (Encyclique *Immortale Dei*.)

CONCLUSION

Ainsi, action religieuse, action sociale, action politique, se combinant, se renforçant et se complétant l'une l'autre, tels apparaissent les moyens essentiels de réaliser le magnifique idéal de l'ordre social chrétien.

Notons que l'Église y a eu recours de tout temps. Dès l'origine, en effet, les premières générations chrétiennes ne se sont pas contentées de propager leur foi par la prière, le bon exemple et les œuvres de l'apostolat (*action religieuse*). Elles ont multiplié les institutions de charité, esquisses et germes des futures corporations chrétiennes (*action sociale*). Et l'empire une fois converti au christianisme, l'Église n'a eu de repos qu'elle n'ait, en usant de toutes les ressources mises à sa disposition par les mœurs politiques du temps, éliminé des lois et des institutions les derniers vestiges des coutumes et des traditions païennes, et achevé l'œuvre patiemment poursuivie de christianisation non seulement des âmes mais encore de la société (*action politique*). C'est ainsi qu'avec le temps l'Église est parvenue à élever sur les ruines du paganisme le magnifique édifice de la chrétienté, chef-d'œuvre, si l'on peut dire, de la première campagne d'Action catholique.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

| | |
|---|--|
| 139. <i>Le Logement et la santé.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 142. <i>L'Éducation de la Justice.</i> | R. P. Louis LALANDE, S. J. |
| 143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i> | R. P. J. SALSMANS, S. J. |
| 144. <i>L'Actionnariat syndical</i> | Max. TURMANN |
| 145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation.</i> | C.-J. MAGNAN |
| 147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i> | R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J. |
| 148. <i>Eclaireurs canadiens-français.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J. |
| 149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 151. <i>L'Atelier syndical fermé</i> | Alfred CHARPENTIER |
| 155. <i>L'Effort économique de notre race</i> | Rodolphe LAPLANTE |
| 156-157. <i>La Forêt canadienne.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i> | R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V. |
| 159-160. <i>Les Allocations familiales.</i> | R. P. Léon LEBEL, S. J. |
| 161. <i>L'Association professionnelle</i> | Abbé Maxime FORTIN |
| 162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.</i> | XXX |
| 163. <i>La Réforme du calendrier.</i> | J.-H. RICHARDSON |
| 164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i> | Georges BOUCHARD |
| 165. <i>L'Union ouvrière.</i> | Abbé L. A. LAFOTRUNE Gérard TREMBLAY |
| 166. <i>Les Anciennes Corporations.</i> | R. P. STANISLAS, P. S. V. |
| 167. <i>Le Communisme international au Canada.</i> | E. S. P. |
| 168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i> | Abbé Arthur MAHEUX |
| 169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i> | Albert RIOUX |
| 170. <i>Le Cinéma.</i> | Oscar HAMEL |
| 171. <i>La Crise protestante.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J. |
| 172-173. <i>La Formation technique.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 174. <i>La Gaspésie intérieure.</i> | PÉNINSULAIRE |
| 175. <i>Chefs ouvriers catholiques.</i> | L.-G. HOGUE |
| 176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i> | Dr J.-A. BAUDOIN |
| 177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i> | E. S. P. |
| 178. <i>Rotary et Maçonnerie</i> | E. S. P. |
| 179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i> | R. P. E. JOMBART, S. J. |
| 180. <i>Le Tourisme source de richesse</i> | Eugène L'HEUREUX |
| 181. <i>La Vaccination antituberculeuse.</i> | Dr J.-C. BOURGOIN |
| 182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i> | Joseph RISI |
| 183-184. <i>La Paroisse au Canada français.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J. |
| 185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.</i> | Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J. |
| 186. <i>L'Industrie chimique et le Canada.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 187. <i>Le Travail des jeunes filles</i> | Mme W. RAYMOND |
| 188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i> | Juge C.-E. DORION |
| 189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i> | R. P. BONHOMME, O. M. I. |
| 190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien.</i> | E. S. P. |
| 191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i> | Wilfrid GUÉRIN |
| 192. <i>L'Église et la question syndicale.</i> | PP ARENDT et MULLER, S. J. |
| 193. <i>Nos Orphelinats.</i> | Sœur ALLAIRE etc. |
| 194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.</i> | S. S. PIE XI |
| 196. <i>L'Enseignement religieux.</i> | S. G. Mgr ROSS |
| 197. <i>La Semaine du dimanche.</i> | XXX |
| 198. <i>Pour nos enfants</i> | Sœur MARIE HADELIN, etc. |
| 199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques.</i> | XXX |
| 200. <i>Pour le bon journal</i> | Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX |
| 201. <i>Le Sens catholique.</i> | E. MERCIER et G. LADOUCEUR |
| 202-203. <i>L'Apostolat laïque.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 204-205. <i>Instruction ou Éducation.</i> | Esdras MINVILLE |
| 206. <i>En Russie soviétique.</i> | E. S. P. |
| 207-208. <i>Manuel antibolchévique.</i> | E. S. P. |
| 209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i> | Antonio PERRAULT |
| 210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> | S. S. PIE XI |
| 212. <i>Le Mariage chrétien.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J. |
| 213. <i>L'État et la morale publique.</i> | Léo PELLAND |
| 214-215. <i>L'État et le mariage</i> | Juge C.-E. DORION |
| 216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i> | R. P. Albert MULLER, S. J. |
| 217-218. <i>Cahier anticommuniste.</i> | E. S. P. |
| 219. <i>Pour la Colonisation.</i> | E. S. P. |
| 220. <i>Le Rêve communiste.</i> | R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P. |
| 221. <i>Pour la Paix.</i> | E. S. P. |
| 222. <i>La Famille</i> | R. P. C. RUTCHÉ C. S. SP. |

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

| | |
|---|--|
| 223-224. <i>Le Plan quinquennal</i> | ENTENTE INTERNATIONALE |
| 225. <i>La Profession agricole</i> | Abbé Georges-M. BILODEAU |
| 226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i> | R. P. BOURNIVAL, S. J. |
| 227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i> | Rde Sr GÉRIN-LAJOIE |
| 228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i> | E. S. P. |
| 230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i> | E. POIRIER et W. GUÉRIN |
| 232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i> | E. S. P. |
| 234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i> | Abbé Anselme LONGPRÉ |
| 235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i> | UN AUMÔNIER |
| 237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i> | Abbé Edouard BEAUDOIN |
| 238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i> | Esdras MINVILLE |
| 239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i> | { A. RIOUX, A. CHARPENTIER Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN |
| 241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> | Abbé Philippe PERRIER |
| 242. <i>La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.</i> | Mgr Georges GAUTHIER |
| 243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i> | Adrien GRATTON |
| 247-248-249. <i>Essais d'organisation corporatives</i> | R. P. Albert MULLER, S. J. |
| 250. <i>Eugénisme et stérilisation</i> | E. JORDAN et Abbé VIOLLET |
| 251-252. <i>Journées anticommunistes — I</i> | E. S. P. |
| 253. <i>Journées anticommunistes — II</i> | E. S. P. |
| 254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 256. <i>L'Organisation corporative</i> | Eugène DUTHOIT |
| 257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i> | E. S. P. |
| 258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i> | LIGUE DE LA CLASSOCRATIE |
| 260. <i>Le Scoutisme</i> | R. P. Oscar BÉLANGER, S. J. |
| 261. <i>L'Apôtre laïque</i> | R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R. |
| 262. <i>Le Komintern</i> | ENTENTE INTERNATIONALE |
| 263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> | S. S. LÉON XIII |
| 264. <i>Allocations familiales</i> | Claire HOFFNER |
| 265. <i>Les Relations avec Moscou</i> | E. S. P. |
| 266. <i>La Crise libératrice</i> | R. P. Albert MULLER, S. J. |
| 267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 268. <i>L'Ordre corporatif</i> | A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT |
| 269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'É. S. P.</i> | EN COLLABORATION |
| 271. <i>Caisse populaires et rédemption sociale</i> | { Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER |
| 272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i> | Esdras MINVILLE |
| 273. <i>L'Orientation professionnelle</i> | Abbé Irénée LUSSIER |
| 274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i> | E. S. P. |
| 276. <i>Les Exercices spirituels</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 277. <i>Petit catéchisme anticommuniste</i> | P. Richard ARÈS, S. J. |
| 278. <i>La vérité sur l'Espagne</i> | Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS |
| 279. <i>L'Action catholique spécialisée</i> | R. P. Adrien MALO, O. F. M. |
| 280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> } { <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> } | S. S. PIE XI |
| 282. <i>La formation sociale dans nos collèges classiques</i> | Abbé Damien ROBERT |
| 283. <i>Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne</i> | Secrétariat des C. M. |
| 284. <i>La Coopération économique</i> | { Abbé Lucien BEAUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER |
| 285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i> | E. S. P. |
| 286. <i>La Malfaisance du capitalisme actuel</i> | Abbé Georges CÔTÉ |
| 287. <i>L'Action catholique au Canada</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 288. <i>Le Problème rural</i> | NOS ÉVÊQUES |
| 289-290. <i>Catéchisme de l'organisation corporative</i> | P. Richard ARÈS, S. J. |
| 291. <i>Lettre encyclique sur la liberté humaine</i> | S. S. LÉON XIII |
| 292. <i>Jeunesse et politique</i> | Jean FILION |

N. B — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.



BNQ



000 358 583